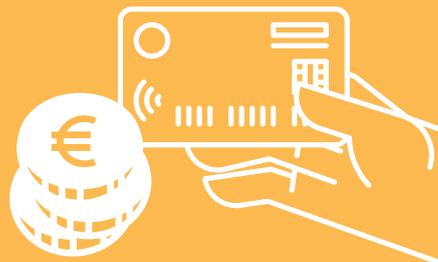


Notice d'accompagnement - facture REOMi

2eme semestre 2022

1

Je règle ma facture
dès réception
auprès du Trésor Public



2

Les solutions de paiement :
par chèque^{*1}, par virement^{*1}, en espèces^{*2},
par carte bancaire^{*2} ou par
prélèvement automatique^{*3}

*1 Trésorerie

- Par chèque :
à l'ordre du Trésor Public
Centre des finances publiques de Laon
Cité administrative
Rue Marcel Bleuet
02016 LAON Cedex 9
- par virement : IBAN au dos de la redevance

*2 Paiement de proximité

en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire
en présentant le QR Code présent sur votre facture.

à MARLE - **Maison de la Presse & Café de la Serre**
11 Place F. Mitterrand - 30 Av. Charles de Gaulle
à CRÉCY-SUR-SERRE - **Bureau de tabac cadeaux**
3 Place des Alliés



*3 Pour plus de tranquillité, en 2023

optez pour le prélèvement automatique mensuel

Informations, contrat et mandat disponibles sur le site internet ou par courrier, sur simple demande à la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Mail : reomi@paysdelaserre.fr

3

Pour plus d'informations :

www.paysdelaserre.fr

Rubrique "Agir pour l'environnement" -

"Les déchets ménagers" - "Règlements et tarifications"



Je vérifie le volume de mes bacs OMr et Sélectif)

Mon bac OMr (couverture grenat)

120 L : 1 à 2 personnes

240 L : 3 à 4 personnes

340 L : 5 personnes

660 L : réservé aux professionnels



Mon bac sélectif (couverture jaune)

180 L : 1 à 2 personnes

240 L : 3 personnes

340 L : 4 personnes et plus

660 L : réservé aux professionnels

Modification de foyer ? J'ai déménagé
je contacte ma mairie pour remplir une fiche de renseignements

Communauté de communes du Pays de la Serre

1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre

Tél. 03.23.80.77.22

www.paysdelaserre.fr